SICTON ISSOIRE/BRIOUDE

AR Prefecture

043-254300049-20241008-D24_10_1-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRA-TEMENT DES ONDURES MENAGERES

L'environnement au quotidien

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 04 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en exercice: 159

Convocations transmises le : 26/09/2024

Présents: 89 Votants: 102

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

- AUZON COMMUNAUTE: BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CLEMENSAT Janette (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).
- BRIOUDE SUD AUVERGNE : GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laétitia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).
- RIVES DU HAUT-ALLIER: CROZATIER Bernadette (ALLY), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), MENEGAZZO Jean-Paul (CHASSAGNES), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), THOMAS Laétitia (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), POMMIER André (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).
- AGGLO PAYS D'ISSOIRE: GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), CHAUVET Magalie (COLLANGES), GAUCHET Alain (COUDES), VEZON Christophe (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DIRAND Lionel (LE BROC), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), VERDIER COURTINE Sylvic (MAZOIRES), PORTAL Emmanuelle (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), ORLANDO SÉBASTIEN (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL).
- MOND'ARVERNE COMMUNAUTE: NERON Gilles (BUSSEOL), PLANTADE Serge (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés: (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo:
BRIOUDE SUD AUVERGNE: SENEZE Dominique (AGNAT), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE
PIN), BONY Josiane (LUBILHAC) - RIVES DU HAUT ALLIER: GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC),
BOMPARD Roland (CERZAT), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), HOTOLEAN Manuela (ST
AUSTREMOINE) - AGGLO PAYS D'ISSOIRE: BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), TOURRETTE Christophe
(MADRIAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES),
CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON) - MOND'ARVERNE COMMUNAUTE: GRANGIER Régis
(SALLEDES).

OCTOBRE 2024/N° 1

043-254300049-20241008-D24_10_1-DE Regu le 08/10/2024

OBJET: Alimentation en énergie de la Déchèterie de PAULHAGUET.

Le Président informe les membres du Comité Syndical que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE souhaiterait faire des travaux d'alimentation en énergie à la Déchèterie de PAULHAGUET.

Des contacts ont été pris avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire pour l'alimentation et la desserte du réseau basse tension.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, autorise le Président :

- à verser une participation au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire pour un montant maximum de 10.000.00 €,
 - à régler et signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL.

043-254300049-20241008-D24_10_2-DE eçu le 08/10/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES GROOKES MENAGERES



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 04 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 159 Convocations transmises le : 26/09/2024

Présents: 89 Votants: 102

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

- AUZON COMMUNAUTE: BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CLEMENSAT Janette (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).
- BRIOUDE SUD AUVERGNE : GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laétitia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).
- RIVES DU HAUT-ALLIER: CROZATIER Bernadette (ALLY), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), MENEGAZZO Jean-Paul (CHASSAGNES), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), THOMAS Laétitia (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), POMMIER André (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).
- AGGLO PAYS D'ISSOIRE: GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), CHAUVET Magalie (COLLANGES), GAUCHET Alain (COUDES), VEZON Christophe (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DIRAND Lionel (LE BROC), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), VERDIER COURTINE Sylvie (MAZOIRES), PORTAL Emmanuelle (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), ORLANDO Sébastien (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL).
- MOND'ARVERNE COMMUNAUTE: NERON Gilles (BUSSEOL), PLANTADE Serge (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etalent Représentés: (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo:
BRIOUDE SUD AUVERGNE: SENEZE Dominique (AGNAT), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE
PIN), BONY Josiane (LUBILHAC) - RIVES DU HAUT ALLIER: GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC),
BOMPARD Roland (CERZAT), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), HOTOLEAN Manuela (ST
AUSTREMOINE) - AGGLO PAYS D'ISSOIRE: BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), TOURRETTE Christophe
(MADRIAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES),
CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON) - MOND'ARVERNE COMMUNAUTE: GRANGIER Régis
(SALLEDES).

OCTOBRE 2024/N° 2

043-254300049-20241008-D24_10_2-DE Regu le 08/10/2024

OBJET: Fourniture d'une pelle de manutention sur roues.

Le Président expose qu'il est nécessaire d'acquérir une pelle de manutention sur roues dans le cadre du fonctionnement de la future déchèterie de PAULHAGUET.

Le prestataire devra assurer la fourniture et la livraison d'une pelle de manutention, correspondant aux caractéristiques indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Après délibération et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, le Président :

- à lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée inférieur à 221.000 € H.T..
 - à fixer le montant prévisionnel de l'opération à environ 120.000 € H.T.,
 - à inscrire la dépense au Budget d'Investissement du Syndicat,
- à faire toutes les démarches, signer toutes les pièces nécessaires au déroulement de la procédure et signer le marché.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



SICTON ISSOIRE/BRIOUDEN

043-254300049-20241008-D24_10_3-DE Peçu le 08/10/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAMEMENT DES ONDORES MENAGERE

L'environnement au gastidien

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 04 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 159 Convocations transmises le : 26/09/2024

Présents: 89 Votants: 102

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

- AUZON COMMUNAUTE: BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CLEMENSAT Janette (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).
- BRIOUDE SUD AUVERGNE: GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laétitia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).
- RIVES DU HAUT-ALLIER: CROZATIER Bernadette (ALLY), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), MENEGAZZO Jean-Paul (CHASSAGNES), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), THOMAS Laétitia (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), POMMIER André (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).
- AGGLO PAYS D'ISSOIRE: GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), CHAUVET Magalie (COLLANGES), GAUCHET Alain (COUDES), VEZON Christophe (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DIRAND Lionel (LE BROC), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), VERDIER COURTINE Sylvie (MAZOIRES), PORTAL Emmanuelle (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), ORLANDO SÉBASTIEN (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE RICHARD (SAINT REMY DE CHARGNAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL).
- MOND'ARVERNE COMMUNAUTE: NERON Gilles (BUSSEOL), PLANTADE Serge (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés: (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo:
BRIOUDE SUD AUVERGNE: SENEZE Dominique (AGNAT), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE
PIN), BONY Josiane (LUBILHAC) - RIVES DU HAUT ALLIER: GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC),
BOMPARD Roland (CERZAT), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), HOTOLEAN Manuela (ST
AUSTREMOINE) - AGGLO PAYS D'ISSOIRE: BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), TOURRETTE Christophe
(MADRIAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES),
CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON) - MOND'ARVERNE COMMUNAUTE: GRANGIER Régis
(SALLEDES).

OCTOBRE 2024/Nº 3

043-254300049-20241008-D24_10_3-DE Reçu le 08/10/2024

<u>OBJET</u>: Contractualisation avec l'Organisme Coordonnateur Agrée Bâtiment (OCAB) dans le cadre de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP PMCB) par le biais du VALTOM.

La loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 prévoit la mise en place d'une filière à responsabilité du producteur (REP) pour les déchets Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) à compter de 2022.

Les modalités de son fonctionnement ont été définies par les articles R.543-288 à R. 543-290-12 du même code. Cette filière est entrée en phase opérationnelle avec l'agrément de quatre écoorganismes : ECOMAISON, ECOMINERO, VALOBAT et VALDELIA pour prendre en charge les écocontributions payées par les fabricants, et assurer le financement de la collecte et le traitement des déchets Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) auprès des distributeurs, des déchèteries professionnelles et publiques et des chantiers adhérents.

Ces quatre éco-organismes sont agréées par les pouvoirs publics jusqu'au 31 Décembre 2027. Ils sont réunis via un éco-organisme coordonnateur agrée : OCA BATIMENT.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à compétence collecte, est concerné par cette REP PMCB via la collecte en déchèterie des différents déchets du secteur du bâtiment et de la déconstruction déposés par des particuliers et des professionnels.

L'objectif de la création de la filière REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) est d'offrir un service gratuit de collecte et de valorisation des déchets de PMCB aux particuliers et aux professionnels du territoire si le tri des déchets concernés est effectué en amont, afin d'optimiser la valorisation des déchets et de réduire les dépôts sauvages.

Les flux PMCB concernés sont :

- Les gravats (inertes),
- Le bois,
- Les métaux,
- Le plâtre,
- Les menuiseries vitrées,
- Les plastiques,
- Les flux résiduels : laine de verre, laine de roche...,
- L'amiante.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se réservera le choix de la définition du point (point de reprise ou point de maillage) et du schéma de collecte sur chacune de ses déchèteries.

L'OCAB (Organisme Coordonnateur Agrée Bâtiment) préconise la contractualisation sur la filière REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) à l'échelle des syndicats de valorisation et de traitement, c'est pourquoi le VALTOM portera le contrat pour les collectivités adhérentes, qui en feront le choix.

Les avantages d'une contractualisation à l'échelle du VALTOM sont :

- L'accompagnement et l'expertise apportés aux collectivités adhérentes via sa participation aux différents groupes de travail (AMORCE, Région Auvergne Rhône Alpes...),
- L'optimisation des moyens dédiés à la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) avec un seul interlocuteur auprès de l'éco-organisme,
- La facilitation du pilotage de la contractualisation et de la montée en puissance de la filière REP de manière égale pour toutes les collectivités sur le territoire du VALTOM (pas de traitement de faveur pour les collectivités les plus importantes en termes de population ou de nombre de déchèteries),

OCTOBRE 2024/N° 3

043-254300049-20241008-D24_10_3-DE

- L'harmonisation de la communication et la kensibilisation à l'échelle de l'ensemble du territoire via des campagnes communes.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE continuera d'assurer les missions liées à l'exploitation de ses déchèteries (suivi de la mise en place des contenants, demande d'enlèvement des bennes, transport des bennes...).

Au vu du fonctionnement de nos déchèteries, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se positionne sur les points de reprise au niveau des déchèteries. Celles concernées seront déterminées à la contractualisation.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE intégrant le contrat VALTOM pour la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment), la répartition des soutiens se fera de la manière suivante:

- Soutiens forfaitaire, soutiens variables collecte, soutiens transport et traitement pour les flux gravats, bois, plastiques, menuiseries vitrées, plâtre, ferraille, et flux résiduels seront reversés entièrement aux collectivités adhérentes en fonction des tonnages concernés,
 - Soutiens amiante seront versés intégralement au VALTOM,
 - Soutiens à la zone réemploi seront versés à la collectivité adhérente,
- Soutiens à la communication seront versés à la collectivité adhérente ou au VALTOM si une campagne de communication départementale était engagée après accord de ses collectivités adhérentes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Délégués présents, le Comité Syndical autorise, dans l'intérêt général de la Collectivité, le Président à contractualiser sur la filière REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) à travers le contrat porté par le VALTOM et à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,



SICTON

043-254300049-20241008-D24_10_4-DE eçu le 08/10/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAHEMENT DES GROOKES MENAGERES



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 04 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en exercice: 159

Convocations transmises le : 26/09/2024

Présents: 89 Votants: 102

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

- AUZON COMMUNAUTE: BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CLEMENSAT Janette (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).
- BRIOUDE SUD AUVERGNE : GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laétitia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).
- RIVES DU HAUT-ALLIER: CROZATIER Bernadette (ALLY), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), MENEGAZZO Jean-Paul (CHASSAGNES), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), THOMAS Laétitia (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), POMMIER André (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).
- AGGLO PAYS D'ISSOIRE: GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), CHAUVET Magalie (COLLANGES), GAUCHET Alain (COUDES), VEZON Christophe (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DIRAND Lionel (LE BROC), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), VERDIER COURTINE Sylvie (MAZOIRES), PORTAL Emmanuelle (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), ORLANDO SÉDASTIEN (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE RICHARD (SAINT REMY DE CHARGNAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL).
- MOND'ARVERNE COMMUNAUTE: NERON Gilles (BUSSEOL), PLANTADE Serge (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés: (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo:
BRIOUDE SUD AUVERGNE: SENEZE Dominique (AGNAT), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE
PIN), BONY Josiane (LUBILHAC) - RIVES DU HAUT ALLIER: GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC),
BOMPARD Roland (CERZAT), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), HOTOLEAN Manuela (ST
AUSTREMOINE) - AGGLO PAYS D'ISSOIRE: BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), TOURRETTE Christophe
(MADRIAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES),
CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON) - MOND'ARVERNE COMMUNAUTE: GRANGIER Régis
(SALLEDES).

043-254300049-20241008-D24_10_4-DE Reçu le 08/10/2024

OBJET: Adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 43.

La loi n° 2021-1729 du 22 Décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les Centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle a en effet inséré un nouvel article (article 25-2) dans la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 qui oblige les Centres de gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative. Elle permet également aux Centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties prévue aux articles L. 213-5 et 213-10 du même code, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

La loi prévoit également que des conventions puissent être conclues entre les Centres de gestion pour l'exercice de ces missions à un niveau régional ou interrégional, selon les modalités déterminées par le schéma régional ou interrégional de coordination, de mutualisation et de spécialisation mentionné à l'article 14 de la loi du 26 Janvier 1984.

En adhérant à cette mission, la Collectivité prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation. Pour information, le décret n° 2022-433 du 25 Mars 2022 fixe ainsi la liste des litiges ouverts à la médiation préalable obligatoire :

- 1. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 Juillet 1983 susvisée,
- 2. Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels,
- 3. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement,
- 4. Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne,
- 5. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle,
- 6. Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés,
 - 7. Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins couteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le CDG 43 a fixé le tarif de la mission de médiation ainsi

- 400 € pour 8 heures de médiation. Ce tarif forfaitaire comprend le temps passé pour les entretiens préalables, les prises de rendez-vous, les réunions de médiation plénières et le travail administratif,
 - 50 € de l'heure pour le temps passé en dehors du forfait de 8 heures.

Un état de prise en charge financière est établi par le médiateur à la fin de chaque médiation.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le CDG 43.

OCTOBRE 2024/N° 4

043-254300049-20241008-D24_10_4-DE Reçu le 08/10/2024

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE BRIOUDE

Vu le code de justice administrative et notamment les articles L.213-1 et suivants et les articles R. 213-1 et suivants de ce code,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant statut relatif à la fonction publique territoriale et notamment son article 25-2,

Vu le décret n° 2022-433 du 25 Mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux,

Considérant que le CDG 43 est habilité à intervenir pour assurer des médiations.

Propose de délibérer et d'adhérer à la mission de médiation du CDG 43.

Il prend acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 Mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.

En dehors des litiges compris dans cette liste, la Collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile.

La Collectivité rémunèrera le Centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif de :

- 400 € pour 8 heures de médiation. Ce tarif forfaitaire comprend le temps passé pour les entretiens préalables, les prises de rendez-vous, les réunions de médiation plénières et le travail administratif.
 - 50 € de l'heure pour le temps passé en dehors du forfait de 8 heures.

Après délibération et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise à l'unanimité, le Président à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 43 annexée au présent projet de délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président

SICTON ISSOIRE/BRIOUDEN

043-254300049-20241011-D24_10_5-DE Peçu le 11/10/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAILEMENT DES CADORES MENTIGERE

L'environnement
au gaotidien

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 04 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 159 Convocations transmises le : 26/09/2024

Présents: 89 Votants: 102

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

- AUZON COMMUNAUTE: BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CLEMENSAT Janette (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).
- BRIOUDE SUD AUVERGNE: GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laétitia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE SÉBASTIEN (SAINT ILPIZE), SERRE RenÉ (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).
- RIVES DU HAUT-ALLIER: CROZATIER Bernadette (ALLY), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), MENEGAZZO Jean-Paul (CHASSAGNES), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), THOMAS Laétitia (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), POMMIER André (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).
- AGGLO PAYS D'ISSOIRE: GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), CHAUVET Magalie (COLLANGES), GAUCHET Alain (COUDES), VEZON Christophe (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DIRAND Lionel (LE BROC), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), VERDIER COURTINE Sylvie (MAZOIRES), PORTAL Emmanuelle (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), ORLANDO SÉDASTIEN (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL).
- MOND'ARVERNE COMMUNAUTE: NERON Gilles (BUSSEOL), PLANTADE Serge (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés: (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo:
BRIOUDE SUD AUVERGNE: SENEZE Dominique (AGNAT), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE
PIN), BONY Josiane (LUBILHAC) - RIVES DU HAUT ALLIER: GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC),
BOMPARD Roland (CERZAT), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), HOTOLEAN Manuela (ST
AUSTREMOINE) - AGGLO PAYS D'ISSOIRE: BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), TOURRETTE Christophe
(MADRIAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES),
CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON) - MOND'ARVERNE COMMUNAUTE: GRANGIER Régis
(SALLEDES).

043-254300049-20241011-D24_10_5-DE Recu le 11/10/2024

OBJET: Contrat d'assurance des risques statutaires.

Le Président expose :

- que le S.I.C.T.OM. ISSOIRE-BRIOUDE a, par la délibération du 09 Février 2024, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire (CDG 43) de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents publics,
- que le Centre de Gestion (CDG 43) a communiqué au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE les résultats le concernant,
- que le contrat groupe a pour principal avantage de mutualiser les risques et d'éviter une résiliation pour sinistralité excessive.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son Article 26,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'Article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des Collectivités Locales et établissements territoriaux.

Après délibération et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical approuve à l'unanimité :

- Article 1 : La proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le Centre de Gestion est acceptée. Cette proposition peut se résumer ainsi :

Assureur: CNP-RELYENS,

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er Janvier 2025,

Régime du contrat : Capitalisation,

<u>Préavis</u>: Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Conditions pour le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE applicables au 1er Janvier

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

- Maladie ordinaire : Franchise de 30 jours,
- Longue maladie et maladie longue durée : Franchise de 90 jours,
- Accident du travail : Franchise de 30 jours,
- Maternité : Non,
- Décès : Oui.

2025:

- Article 2 : Pour financer le service proposé par le Centre de Gestion, une cotisation annuelle indexée sur la même masse salariale que celle qui sert pour la cotisation obligatoire au CDG lui sera versée sur présentation d'un titre de recette spécifique.

Le taux de cette cotisation annuelle est fixé à 0.08 % correspondant à l'effectif du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

- Article 3 : Le Président a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.
- Article 4 : Le Comité Syndical autorise le Président à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

AR Prefecture

043-254300049-20241011-D24_10_5-DE Reçu le 11/10/2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Président,



L'environnement an quotidien

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 04 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en exercice: 159 Convocations transmises le : 26/09/2024

Présents: 89 Votants: 102

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

- AUZON COMMUNAUTE: BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CLEMENSAT Janette (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).
- BRIOUDE SUD AUVERGNE : GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laétitia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).
- RIVES DU HAUT-ALLIER : CROZATIER Bernadette (ALLY), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), MENEGAZZO Jean-Paul (CHASSAGNES), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), THOMAS Laétitia (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), POMMIER André (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER). CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).
- AGGLO PAYS D'ISSOIRE : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loic (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), CHAUVET Magalie (COLLANGES), GAUCHET Alain (COUDES), VEZON Christophe (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DIRAND Lionel (LE BROC), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), VERDIER COURTINE Sylvie (MAZOIRES), PORTAL Emmanuelle (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), ORLANDO Sébastien (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL).
- MOND'ARVERNE COMMUNAUTE: NERON Gilles (BUSSEOL), PLANTADE Serge (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés: (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo: BRIOUDE SUD AUVERGNE: SENEZE Dominique (AGNAT), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), BONY Josiane (LUBILHAC) - RIVES DU HAUT ALLIER: GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE) - AGGLO PAYS D'ISSOIRE : BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON) - MOND'ARVERNE COMMUNAUTE : GRANGIER Régis (SALLEDES).

OCTOBRE 2024/Nº 6

043-254300049-20241008-D24_10_6-DE Recu le 08/10/2024

OBJET: Exonération de T.E.O.M. pour les locaux professionnels - Année 2025

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'il convient annuellement d'arrêter la liste des locaux professionnels à exonérer de T.E.O.M. pour l'exercice à venir.

En effet, si les professionnels utilisent un service fourni par un autre prestataire ou payent la redevance spéciale, il est proposé qu'ils ne soient pas assujettis à la T.E.O.M.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité :

- Décide d'exonérer de T.E.O.M., pour l'année 2025, les locaux professionnels dont la liste est ci-jointe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,



SICTON SISSOIRE/BRIOUDEN

043-254300049-20241008-D24_10_7-BF eçu le 08/10/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDERS MENAGE

L'environnement
au quotidien

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 04 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en exercice: 159

Convocations transmises le : 26/09/2024

Présents: 89 Votants: 102

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

- AUZON COMMUNAUTE: BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), CLEMENSAT Janette (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).
- BRIOUDE SUD AUVERGNE : GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laétitia (LORLANGES), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).
- RIVES DU HAUT-ALLIER: CROZATIER Bernadette (ALLY), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), MENEGAZZO Jean-Paul (CHASSAGNES), VICARD Bernard (CHASTEL), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), THOMAS Laétitia (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), POMMIER André (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).
- AGGLO PAYS D'ISSOIRE: GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), CHAUVET Magalie (COLLANGES), GAUCHET Alain (COUDES), VEZON Christophe (EGLISENEUVE DES LIARDS), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DIRAND Lionel (LE BROC), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), VERDIER COURTINE Sylvie (MAZOIRES), PORTAL Emmanuelle (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), ORLANDO SÉDASTIEN (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL).
- MOND'ARVERNE COMMUNAUTE: NERON Gilles (BUSSEOL), PLANTADE Serge (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés: (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo:

BRIOUDE SUD AUVERGNE: SENEZE Dominique (AGNAT), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), BONY Josiane (LUBILHAC) - RIVES DU HAUT ALLIER: GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE) - AGGLO PAYS D'ISSOIRE: BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON) - MOND'ARVERNE COMMUNAUTE: GRANGIER Régis

(SALLEDES).

AR Prefecture

043-254300049-20241008-D24_10_7-BF Reçu le 08/10/2024

OBJET: Décisions modificatives n°2.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical les modifications de crédits budgétaires 2024 suivants :

Chap.	Article	Libellé	FONCTIONNEMENT	
			Dépenses	Recettes
65	65568	Autres contributions	+7 100 000.00	
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	+ 7 000.00	
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 21 500.00	
70	70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères		+ 3 500.00
75	75888	Autres produits divers de gestion courante		+ 25 000.00
77	773	Mandats annulés		+7 100 000.00
		TOTAL	+ 7 128 500.00	+ 7 128 500.00

Chap.	Article	Libellé	INVESTISSEMENT	
			Dépenses	Recettes
23	2313- 1077	Constructions en cours	+ 10 000.00	
23	21838- 1079	Matériel informatique	- 10 000.00	
		TOTAL	+ 0.00	+ 0.00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Pierre SVELL BROUDE PEDEX
Tél 04 71 50 32 92